



CODE DE VIE DES PARENTS

Parents,

Vous avez fait le **choix de l'établissement privé catholique** et nous vous en remercions. L'équipe éducative mettra tout en œuvre pour l'épanouissement et la réussite de votre enfant. Vous êtes notre partenaire privilégié et la réussite de votre enfant dépend aussi de **vous**.

En inscrivant votre enfant au Pensionnat Saint-Paul de Bouillon, vous vous engagez à :

- **Respecter le projet éducatif, le projet pastoral, le règlement intérieur, l'uniforme de l'école.**

REGLES	CONSEQUENCES	SANCTIONS
Vous devez respecter le règlement intérieur (horaires, uniforme, tenue de sport correcte).	Cela évitera des remarques à vos enfants.	L'enfant en retard ne sera pas accepté dans la classe après 8h15 sans billet de retard tamponné par le bureau.
Il est formellement interdit aux parents d'interpeler un élève dans l'enceinte de l'établissement.	Cela évitera les conflits.	Intervention de la directrice, convocation aux parents.

Horaires et jours de classe : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi / 8h00-11h30 et 13h30-16h00

Ouverture du portail : 07h30, 15h55

Fermeture du portail : 08h20, 18h00

Tenue : **L'uniforme est de rigueur**. T-shirt blanc avec le logo de l'école, jupe écossaise pour les filles et pantalon ou bermuda **bleu** (*sans déchirures*) pour les garçons. Pas de sandales (en plastique, fines brides...). Coiffure propre et correcte.

Parents : une tenue correcte est exigée au sein de l'établissement.

Ponctualité : Pour éviter toute perturbation aucun enfant ne sera accepté après 8h15 et 13h45. En cas de retard, les parents doivent **impérativement** remplir un billet de retard. (*Voir agenda*)

L'école s'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de non-respect de ce règlement par la famille. **Ainsi celles qui ne suivraient pas le règlement intérieur de l'école ne pourront prétendre à une réinscription de leur(s) enfant(s) l'année suivante.**

PLAN VIGIPIRATE : sécurité des écoles

L'accueil et la sortie des élèves se font dans la cour soit par les ASEM, les animatrices et/ou les professeurs. Les enfants sont récupérés à la fin de la journée par les parents ou toute personne désignée par écrit par les parents.

Les parents ne doivent pas s'attarder lors de la dépose ou de la récupération des enfants.

La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des Membres de la communauté éducative.

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

ACCUEIL et SORTIE DE LA MATERNELLE ET DU PRIMAIRE :

7h30 et 13h15 par les ASEM, animatrices ou les professeurs - 11h30 et 16h00 par les professeurs

GARDERIE : 7h00 à 7h30 et 16h30 à 18h00 sous le préau ou/et les modules C et D.

SECRETARIAT : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi / 7h30 à 13h45 et 15h15 à 17h.

COMPTABILITÉ : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi / 8h à 12h et 14h à 17h. Mercredi 7h30 à 12h00.

 pensionnatspb@wanadoo.fr /  122 rue Daniel Beaufourthuy 97100 Basse-Terre

 0590 811 167 / 0590 990 266 / 0690 634 965



ANNIVERSAIRES (À l'appréciation de l'enseignant(e))

Les Anniversaires du mois seront regroupés et l'enseignant choisira le moment opportun.

- Prévenir l'enseignant(e) 48 heures à l'avance.
- Il est interdit d'apporter des « pâtisseries maison » pour les anniversaires, celles-ci doivent provenir d'un pâtissier ou d'une grande surface. Des gâteaux simples sans crèmes. **Se renseigner auprès de l'enseignant pour les éventuelles allergies. Facture obligatoire à remettre à l'enseignant(e). Uniquement du JUS en boisson.**

GOUTERS

Boisson : de l'eau, 1 jus de fruit. **Pas de soda.**

- Un fruit, du pain-confiture/fromage..., biscuit salés/sucrés. **Pas de chips, de biscuits apéritifs, de pizzas, PAS DE PRODUITS LAITIERS FRAIS.**

SANTE – MEDICAMENTS

L'école ne peut accueillir un enfant malade. Si l'enfant présente des signes de fièvre, des boutons, une grosse fatigue, la directrice contactera les parents. Aucun médicament ne peut être administré à l'école, sauf ceux spécifiques à des maladies chroniques comme l'asthme ou autre après signature d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé) entre les différents acteurs (parents, médecin scolaire, maîtresse, directeur ...). Sauf prescription avec ordonnance et qui doit être remise à l'enseignant par les parents.

Un certificat médical sera réclamé en cas de longue maladie ou maladie contagieuse.

INFORMATIONS

- En cas de sortie avant l'heure réglementaire, le parent doit signer une décharge à l'enseignant(e).
- Toute absence doit être excusée par un billet justificatif (*voir agenda*), l'appel téléphonique ne suffit pas.
- Il vous est possible d'avoir un rendez-vous, par l'intermédiaire de l'agenda, avec la directrice ou l'enseignant(e).
- Lors de l'absence du professeur (maladie, formation, grève...), les élèves sont répartis dans les classes ou confiés aux animatrices.
- Les dégâts causés aux locaux ou au matériel scolaire sont à la charge des parents.
- Les jouets personnels, le port de bijoux ne sont pas autorisés à l'école.
- Si votre enfant rentre seul à la maison après la classe, veuillez compléter le formulaire prévu à cet effet. (*Voir agenda*)

EN CONCLUSION

Parents, c'est l'acceptation libre de toutes ces contraintes qui permet au climat scolaire d'être favorable au travail individuel et collectif. Soyez vigilants sur votre rôle de parents (suivi des leçons, vérification du matériel, contrôle du cartable, participation aux réunions). **Vous donnerez du sens à la vie scolaire de votre enfant.**

Aidons-les à grandir ensemble (politesse, respect de l'autre, de l'environnement...) **et nous en ferons des Adultes Responsables.**